

65702 - Voulant faire ses prières nocturnes à la fin de la nuit, peut elle participer à la prière de clôture faite sous la direction de l'imam?

question

Je suis une femme musulmane qui participe assidûment aux prières surérogatoires nocturnes. Il arrive souvent que si je ne me rends pas à la mosquée pour prier, mon frère cadet aussi n'y va pas. Quand nous nous rendons à la mosquée, nous participons à la prière de clôture sous la direction de l'imam. Je me suis habituée à me réveiller dans la nuit pour faire des prières et lire le Coran. Mais après avoir fait ladite prière de clôture, il ne m'est pas possible de faire des prières plus tard. Qu'elle est la meilleure option dans mon cas? Faire les prières nocturnes dans la mosquée pour amener mon frère à m'accompagner ou rester à la maison pour pouvoir faire des prières en pleine nuit? La quelle des deux options attire la plus grande récompense?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Le fait pour vous de vous rendre à la mosquée et de participer aux prières surérogatoires nocturnes en groupe aux côtés de vos sœurs musulmanes est bien, une bonne guidance. Allah soit loué. Le fait pour vous d'assister votre frère est un acte d'obéissance de plus de votre part. Il n'y a aucune contradiction entre votre présence à la mosquée et votre pratique des prières en pleine nuit. Vous pouvez réunir toutes ces bonnes actions.

La réunion des différentes actions se fait de deux manières:

La première est de faire la prière de clôture avec l'imam et d'accomplir plus tard des prières qu'il vous

sera facile de faire en pleine nuit. Faites autant de prières que vous pourrez par unité de deux rakaa sans répéter la prière de clôture déjà faite avec l'imam car il n'est pas prévu de la faire deux fois au cours d'une seule nuit.

La deuxième est de reporter la prière de clôture à la fin de la nuit. Quand l'imam termine la prière de la clôture vous ne mettez pas fin à votre prière avec lui mais vous ajoutez une rakaa afin de ne faire la rakaa de clôture qu'à la fin de la nuit.

Cheikh Ibn Baz

(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes

:«Quand certaines personnes participent à la prière de clôture avec l'imam et que ce dernier la termine, elles continuent pour ajouter une rakaa afin de faire leur prière de clôture plus tard, comment juger une telle pratique? Peut-on dire que ces personnes ont terminé leur prière en même temps que l'imam?»

Voici sa réponse: **« A notre**

connaissance, il n' y a aucun mal à agir comme indiqué selon les ulémas. Il n' y a aucun inconvénient à faire la prière de clôture en fin de nuit. On peut dire que celui agit de la sorte a prié avec l'imam jusqu'à ce qu'il termine sa prière puisqu'il n'a fait qu'ajouter une rakaa après l'imam pour réaliser un intérêt religieux et afin de pouvoir faire sa prière de clôture en fin de nuit. Ce qui ne représente aucun inconvénient. Ceci ne permet pas de dire qu'il n'a pas terminé la prière avec l'imam car il l'a bien fait la prière avec l'imam jusqu'à ce que ce dernier l'ait finie. Mais il ne le suivit pas immédiatement, il attendit un peu.» Extrait de Madjmou faawa Ibn Baz (11/312).

Cheikh Ibn Djabrine (Puisse

Allah le protéger) a reçu une question similaire et y a apporté la réponse

suivante:« Il est préférable pour celui qui fait les prières surérogatoires

avec l'imam de rester à ces côtés jusqu'à ce qu'il les termine par une rakaa de clôture pour qu'on puisse dire vraiment

qu'il accompagna l'imam jusqu'à la fin et lui inscrive la récompense accordée à celui qui aura prié durant toute la nuit, comme l'imam et d'autres ulémas le faisaient.

Cela dit, si on fait la rakaa

de clôture avec l'imam et s'en va en même temps que lui, on aura pas besoin de répéter la rakaa de clôture plus tard. Si

l'intéressé se réveille au cours de la nuit, il peut faire autant de prière qu'il voudra par unité de deux rakaa sans

répéter la prière de clôture puisqu'on ne doit pas la faire deux fois au cours d'une seule nuit.

Des ulémas préfèrent qu'on ajoute une rakaa à celle effectuée par l'imam en tant que rakaa de clôture. Pour le faire, on se relève après

le salut de fin de prière prononcé par l'imam pour accomplir une rakaa terminée par le salut. Puis on place sa rakaa de clôture à la fin de ses prières faites en

pleine nuit, en vertu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur

lui):« **Si l'un d'entre vous craint l'entrée du matin, qu'il effectue une ultime rakaa en guise de clôture.**» C'est dans le même

sens qu'il dit:« **Terminez vos prières nocturnes par une rakaa.**»

Extrait de fatwa Ramadan,p.

826).

La Commission permanente a émis une fatwa selon

laquelle cette deuxième manière de faire est bonne. Fatwa de la Commission

permanente(7/207) Nous demandons à Allah de vous assister et de redresser vos pas.

Allah le sait mieux.